

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Rodez, le 29 avril 2019

Service Biodiversité
Eau et Forêt

Unité Milieux naturels
biodiversité et forêt

Affaire suivie par :
RéGINE DEBOR

Tél : 05 65 75 50 93
Fax : 05 65 75 51 25

Courriel :
ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr

Consultation du public sur le projet d'arrêté fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2020/2021 dans le département de l'Aveyron.

Note de présentation

Le code de l'environnement modifié par décret 2019-1432 du 23 décembre 2019, prévoit qu'un arrêté préfectoral fixe le nombre minimal et maximal qui s'imposent aux plans de chasse individuels et les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse obligatoire pour les cerfs, les daims, mouflons et chevreuils.

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées et au décret N°2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Codiv 19 la consultation du public peut reprendre pour les arrêtés préfectoraux fixant le prélèvement minimum et maximum de grand gibier.

I-Contexte et objectifs du projet de texte :

En application de l'article R425-2 du code de l'environnement, pour chacune des espèces de grand gibier soumis à un plan de chasse, à l'exception du sanglier, le préfet fixe le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement.

II- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'État en Aveyron du 29 avril 2020 au 20 mai 2020 inclus.

Vous pouvez consulter le document suivant :

-Projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2020/2021 dans le département de l'Aveyron.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service Biodiversité Eau et Forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.